

ASSOCIATION MARCEL HICTER POUR LA DEMOCRATIE CULTURELLE - FMH

Mobilité culturelle et développement du secteur culturel
des pays du Sud : enjeux et perspectives

Par Lucie Godeau, chargée de mission, Association Marcel Hicter

25 juin 2018

Mobilité culturelle et développement du secteur culturel des pays du Sud : enjeux et perspectives

Par Lucie Godeau, chargée de mission, Association Marcel Hicter

La mobilité culturelle, que ce soit pour se former, participer à un programme de résidence, coproduire ou présenter son travail, fait de plus en plus partie intégrante de la carrière des artistes et autres professionnels de la culture. Elle concerne tant la mobilité des individus (artistes et autres professionnels de la culture) que la mobilité des œuvres ou des représentations à travers le monde. Considérée comme le garant de la circulation de valeurs et de points de vues variés¹ et, au travers des rencontres qui en découlent, de l'interculturalité, la mobilité culturelle assure également l'accès aux marchés internationaux, élément crucial pour la promotion d'industries créatives, contribuant à un développement durable. De ce fait, la question de la mobilité culturelle est au cœur des préoccupations de l'Unesco et constitue l'une des priorités reprises dans sa Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Aujourd'hui, la capacité à se déplacer librement est loin d'être assurée à tous et les écarts entre les pays du Nord et du Sud se creusent, ce qui impacte négativement le renforcement de la diversité culturelle à l'échelle mondiale.

Après avoir exposé les principaux obstacles relatifs à une mobilité des individus réussie à l'échelle mondiale, nous réfléchissons à la place qu'occupent/que pourraient occuper les membres des diasporas et le secteur de la coopération au développement pour améliorer la situation. Afin de fournir des exemples concrets, dans cette analyse, nos réflexions

se cantonneront à un cas précis : celui des diasporas africaines présentes en Belgique. Quel est l'état actuel de l'investissement de ces diasporas dans le secteur culturel de leur pays d'origine ? Quelles relations ces diasporas entretiennent-elles avec les acteurs de la coopération au développement, notamment ceux en charge des matières culturelles ?

Barrières aux mesures favorisant la mobilité des artistes et professionnels culturels

Les rapports d'évaluation de 2015 et 2018 relatifs à la mise en œuvre de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles par les Etats signataires ont tous deux exposé le fossé entre les principes et les idéaux repris dans cet accord ainsi que les réalités pratiquées dans le monde en matière de mobilité culturelle.

Un des plus gros obstacles à la mobilité des individus relève de l'accès aux financements qui permettent de participer à des formations, des programmes de perfectionnement, des résidences, des projets de coproduction ou à des événements internationaux plus ponctuels (tels que des festivals). Alors qu'au Nord, l'existence de programmes de mobilité est rendue possible grâce à l'investissement du secteur public dans les matières culturelles, dans les pays du Sud, l'investissement du secteur public est, à ce niveau, proche de zéro. Les quelques fonds d'aide à la mobilité existants dans ces pays sont dès lors le fruit d'initiatives privées. De ce fait, à l'échelle globale, la majorité des financements destinés à la mobilité proviennent d'Europe et d'Amérique du Nord et 57% des candidats éligibles pour ces fonds sont les citoyens issus de ces pays. Les acteurs culturels du Nord bénéficient donc d'un meilleur accès aux fonds d'aides à la mobilité que ceux du Sud et sont davantage encouragés à se rendre dans d'autres pays du Nord.²

Par ailleurs, si l'obtention des titres de séjour et de travail n'a jamais été simple ne serait-ce qu'en raison de la difficulté à coordonner les cadres juridiques des pays de résidence et d'accueil³, dans un

contexte de crises multiples, la situation ne fait qu'empirer. La mobilité est actuellement entravée par la mise en oeuvre de politiques sécuritaires de plus en plus strictes, qui durcissent les règles d'entrée au sein des pays développés économiquement. Demandes de visa lourdes et coûteuses, se basant sur des critères d'obtention obscurs, sont de plus en plus monnaie courante pour les acteurs culturels des pays du Sud désireux de se rendre en Europe.

Résultat des courses ? Une capacité à se déplacer très inégalitaire moyennant que l'on vienne du Nord ou du Sud. A titre d'exemple, un citoyen du Nord peut visiter 156 pays sans visa alors que celui du Sud ne peut en visiter que 75. Quand on sait que les pays non accessibles sans visa aux résidents du Sud sont ceux du Nord et que c'est dans ces pays que se concentrent les principaux marchés, les infrastructures nécessaires aux artistes ou encore les institutions de formation pour les professionnels de la culture, on peut douter du renforcement de la diversité culturelle dans un tel contexte.

Quelles solutions envisagées ?

Dans son rapport d'évaluation de 2015, l'Unesco avance qu'une mobilité culturelle réussie à l'échelle globale dépend de l'existence de lois garantissant la liberté de circulation (droit d'entrée pour les ressortissants étrangers et droit de quitter le pays), de politiques et de mesures favorisant la mobilité des artistes et des professionnels de la culture (accords bilatéraux, mesures de traitement préférentiel pour les pays du Sud, procédures simplifiées de demande de visa, développement de mécanismes de financement adéquats, etc), mais aussi d'initiatives non-gouvernementales facilitant la mobilité des artistes et des professionnels de la culture originaires des pays du Sud (programmes de financement et/ou mécanismes institutionnels pour les artistes et les professionnels de la culture étrangers).

Pour être réaliste, dans un contexte où protectionnisme et ultranationalisme sont les maîtres mots de notre politique migratoire, nous doutons que les mesures sécuritaires disparaissent du jour au lendemain.

Tout comme nous doutons que les Etats africains investissent subitement et massivement dans la culture. Ce qui à court terme ne joue ni en faveur de la négociation d'accords bilatéraux qui pourraient promouvoir des traitements préférentiels, ni en faveur de la simplification des procédures de demande de visa. Les initiatives complémentaires, portées par des acteurs privés, qui visent à atténuer les inégalités liées aux obstacles à la mobilité Sud/Nord, doivent donc être encouragées. Quel rôle peuvent jouer les membres des diasporas ? Comment faire pour les investir davantage dans le développement du secteur culturel sans pour autant les considérer comme des vaches à lait ? Quelle relation entretenir avec le secteur de la coopération au développement ?

L'investissement des membres des diasporas dans le secteur culturel de leur pays d'origine

65 milliards de dollars. C'est le montant approximatif auquel s'élèvent les fonds que les diasporas africaines ont transféré vers leurs pays d'origine en 2017, selon un rapport de l'African Institute for Remittances (AIR)⁴. Pour une grande diversité d'acteurs, cela ne vient que rappeler l'attachement de ces diasporas à leur pays d'origine et le rôle fondamental qu'elles peuvent jouer dans développement durable du continent. " L'impact de ces transferts ne serait-il pas décuplé si un certain nombre de mesures étaient mises en place pour les intégrer davantage ? " se demandent certains.⁵

Pour d'autres, face au constat que ces fonds servent surtout à la consommation des familles et à des investissements individuels dans les pays d'origine, il n'est pas vraiment réaliste de vouloir faire reposer sur les épaules des membres des diasporas la responsabilité du développement de leur pays d'origine. Certains craignent même qu'un tel investissement agisse comme un moyen pour la communauté internationale de se débarrasser de ses engagements en matière de développement. De plus, c'est la notion même de diaspora qui est décriée. Quelles réalités englobe la notion de diaspora ? Est-ce un phénomène aisément repérable dans le réel ? Comment tenir compte des modalités très variables d'identification (ou de non identification) des dits membres d'une diaspora à une communauté à

laquelle on les assigne ? Comment tenir compte des phénomènes d'hybridation et de recomposition propres aux phénomènes diasporiques ?⁶

S'il est indispensable de garder en tête les écueils que la notion de diaspora comprend lorsque l'on souhaite l'intégrer dans un projet de société et s'il est clair que son intervention doit se faire de manière libre et volontaire, nous pensons néanmoins qu'il est important d'encourager les initiatives visant à renforcer sa place dans le développement durable de son pays d'origine. En effet, pour prendre le cas belge, l'étude "Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais", commandée par la Fondation Roi Baudoin et parue en 2017, a permis de montrer que bon nombre des membres des diasporas africaines reste attaché à leurs pays d'origine. De plus, il est communément admis aujourd'hui par les acteurs s'étant penchés sur la question, qu'un des obstacles à l'investissement des membres des diasporas dans le développement de leurs pays d'origine relève de l'absence de relais et de réseaux de soutien auxquels ils pourraient faire confiance et qui leur permettrait d'agir collectivement. C'est entre autre face à un tel constat que l'African Diaspora Network in Europe (ADNE) a vu le jour. Cette organisation fédératrice vise à encourager et à mobiliser les membres des diverses diasporas africaines dans le processus de développement du continent mais surtout à les intégrer, en tant qu'experts, dans l'agenda européen et dans les mesures de coopération qui prennent cours entre l'Europe et l'Afrique. Quels seraient le cadre et les outils propices à leur contribution dans le secteur culturel ?

Promouvoir la mobilisation des ressources financières des diasporas, favoriser la mobilisation de leurs compétences et accroître leur potentiel

Une des premières idée avancée à ce jour est que l'investissement des membres des diasporas africaines dans le développement du secteur culturel du continent africain pourrait être réalisé par la mise en place de mesures (des incitants fiscaux, par exemple) et d'outils (fonds d'investissement ou guide numérique sur les financements pour la

mobilité internationale des artistes et des professionnels de la culture réalisé par Art Moves Africa en collaboration avec le British Council et le réseau On the Move, etc.) encourageant leur participation financière. Ce qui permettrait de soutenir des associations comme Art Moves Africa⁷, Africalia ou AfriSCENE⁸, toutes basées à Bruxelles et sensibles à l'importance de la mobilité, contribuant au développement du secteur culturel du continent africain, au travers de divers actions et programmes, notamment de formation des professionnels de la culture.

Mais les apports financiers ne sont pas la seule forme de soutien au développement du secteur culturel à envisager. A l'heure du numérique, les technologies d'information et de communication apparaissent comme une opportunité immense pour permettre aux artistes d'être reconnus quel que soit le lieu où ils se produisent et le médium qu'ils utilisent. Le chemin parfois long que les artistes sont contraints traditionnellement d'emprunter pour obtenir une reconnaissance sur le marché international pourrait, en partie, disparaître grâce à la diffusion instantanée offerte par la Toile. Par ailleurs, le développement de plateformes en ligne peut contribuer à combler les écarts existant au niveau des compétences et de la professionnalisation, en permettant des partages d'informations et de connaissances -pensons aux MOOC (massive open online course ou formation en ligne ouverte à tous en français), qui permettent de suivre des formations à distance.

Pour que tout cela aboutisse, au delà de l'implémentation de tels mesures et outils, un véritable travail de sensibilisation devra être réalisé. A ce niveau, il nous semble qu'Africalia⁹ dispose d'un professionnalisme et d'un réseau qu'il serait utile d'exploiter pour fédérer les diasporas autour de l'importance d'investir dans le secteur culturel des pays africains. L'ADNE se charge actuellement de la mise en place de l'African diaspora skills database, une banque de données qui recense et identifie toutes les compétences des membres de la diaspora, secteur par secteur, de manière à les proposer comme experts et spécialistes lors de la mise en oeuvre de projets. Nous espérons que cette base de

données permettra de connecter des individus soucieux du développement culturel du continent.

Tout cela ne sera possible que si des mesures visant à réduire le coût des transactions d'envois de fonds des membres de la diaspora vers leurs pays d'origine sont au préalable mises en oeuvre. En effet, chaque année, l'Afrique perd environ 1,8 milliard d'euros dans les transferts de fonds par les sociétés de transferts de fonds. Plusieurs ONG telle que Overseas Development Institute dénoncent la situation de quasi-monopole du marché des virements à l'étranger, partagé entre les entreprises MoneyGram et Western Union qui prennent des marges excessives sur les transferts effectués. Si Alexander De Croo, Ministre de la Coopération au Développement, affirmait il y a peu "qu'il est impératif [de diminuer] les coûts des envois de fonds pour disposer de plus de moyens pour le développement, les family remittances étant appelées à jouer un rôle substantiel et mobilisateur dans le cadre de notre politique de développement", le sujet ne fait toujours pas l'objet d'un débat public. Un important travail de sensibilisation des membres des diasporas doit être réalisé dans les plus brefs délais pour que ceux-ci puissent faire pression pour une ouverture du marché à la concurrence, qui sera de plus en plus importante avec la montée du mobile money et des autres formes de transactions en ligne.

Conclusion

Le concept de l'Aide Publique au Développement (APD), auquel la Belgique se réfère pour déployer ses actions,¹⁰ a été élaboré afin de pouvoir comparer les efforts d'aide réalisés par les différents bailleurs de fonds et, aussi, de suivre les promesses faites. Il s'agit d'une norme qui définit ce qui est et ce qui n'est pas compté comme de l'aide publique visant à favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement. En tant que tel, elle est donc constamment amenée à être questionnée et revue, en fonction des constats tirés des évolutions sociétales.

Depuis plus de 40 ans, l'Afrique reçoit des centaines de milliards d'euros d'aide au développement provenant de divers bailleurs de fonds

internationaux (Fonds Européen de Développement, Fonds de Développement vert pour l'Afrique, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), des formes d'aide humanitaire, etc.). Cependant, force est de constater que ces aides se sont avérées inefficaces dans bon nombre de pays, les fonds octroyés n'ayant exercé que de faibles retombées sur la vie des bénéficiaires, faute de corruption mais aussi de déresponsabilisation engendrée par la logique humanitaire.

Aujourd'hui, si tant de personnes quittent leurs pays, c'est parce qu'au delà des conflits et des persécutions, il y a un manque cruel d'opportunités économiques. Beaucoup viennent parce qu'ils sont convaincus que leur situation sera meilleure que chez eux ; dans l'espoir de gagner un peu plus pour faire vivre leur famille mais aussi, pour certains et peut-être de manière plus inconsciente, dans l'espoir de contribuer au développement de leur pays d'origine. Si l'on veut casser la boucle infernale qui amène ces personnes à franchir illégalement les frontières de "l'Europe Eldorado", il faut porter un projet politique permettant réellement de renverser la tendance.

Et, la culture a, encore une fois, une place importante à occuper dans cette équation. Que ce soit parce qu'il s'agit d'un des secteurs avec le plus haut taux de croissance ou parce que sans investissement dans la culture, il est inutile de parler de développement durable. Il s'agit de penser une politique cohérente et concertée, alliant politiques en matière migratoire et politique de coopération au développement. Les diasporas doivent être parties prenantes aux discussions et à la mise en oeuvre des projets pour la simple et bonne raison qu'elles comprennent des personnes variées, compétentes et connaissant les réalités de leurs pays d'origine. Mais aussi parce qu'avant d'être des membres de diasporas, elles sont elles-mêmes des migrants (ce qu'on a tendance à oublier dans le discours de diabolisation et dans la définition catégorique quasiment sacrée de ce qu'est un "migrant"), qui pour beaucoup, ne demandent que de pouvoir contribuer à leur manière au processus de développement.

Les phénomènes de migration et de développement sont quasiment indissociables. C'est ce que toute action politique menée dans le but de résoudre le problème de l'octroi de visa permettant aux artistes et aux professionnels de la culture doit rappeler pour argumenter ses positions.

Bibliographie

Article du journal Le Monde, 2018. Des artistes maghrébins confrontés à une « forteresse Europe fermée à la circulation des idées ».

David Gakunzi, novembre 2017. "La diaspora africaine en Europe".

Rapport mondial 2015 (Convention 2005), "Repenser les politiques culturelles. 10 ans de promotion de la diversité des expressions culturelles pour le développement."

Rapport mondial 2018 (Convention 2005), "Repenser nos politiques culturelles. La créativité au coeur du développement".

Edgar Szoc, "Les diasporas : de la tragédie au concept", dans la Revue Signes des Temps, Belgique terre d'accueils : ces conflits qu'on importe (n°1) de l'association BePax ; Avril/mai 2018

Patrick Develtere et Aristide Michel. "Chronique d'un demi-siècle de Coopération Belge au Développement".

Migration Policy Institute, 2012. "Comment associer les diasporas au développement. Manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil".

Siméon Ndaye, 2017. "Transferts de fonds des diasporas. Un véritable potentiel économique".

1 De ce qu'il est communément admis d'appeler la diversité culturelle, en somme.

2 Rapport mondial 2018 (Convention 2005), "Repenser nos politiques culturelles. La créativité au coeur du développement".

3 Principalement, en matière de droit du travail et au niveau du régime de fiscalité.

4 On ne dispose pas des montants pour la Belgique.

5 Ces fonds servant à résoudre divers problèmes d'ordre social, notamment la santé, le logement, la scolarité et aidant ainsi à améliorer les conditions de vie des populations.

6 Edgar Szoc, "Les diasporas : de la tragédie au concept", dans la Revue Signes des Temps, Belgique terre d'accueils : ces conflits qu'on importe (n°1) de l'association BePax ; Avril/mai 2018

7 C'est en fournissant des bourses de voyage aux artistes, aux professionnels des arts ainsi qu'aux opérateurs culturels qui vivent et travaillent en Afrique, pour voyager à l'intérieur du continent africain afin de s'engager dans l'échange de l'information, le perfectionnement des compétences, le développement des réseaux informels ainsi que la recherche de coopération que l'association Art moves Africa contribue au développement du secteur culturel du continent.

8 Lancée en 2017 par des acteurs culturels résidant en Belgique, AfriSCENE a pour but de soutenir et promouvoir le développement du secteur culturel en Afrique de l'Ouest, à travers le renforcement de la formation aux métiers techniques de la scène et de l'audiovisuel. Le souhait de l'association est de parvenir à faire en sorte que les productions artistiques d'Afrique de l'Ouest puissent être réalisées en toute autonomie en termes de personnel technique. L'association souhaite permettre aux artistes locaux de trouver localement le personnel dont ils ont besoin, avec les compétences nécessaires, que ce soit pour la gestion technique d'enregistrements, vidéos, concerts, festivals, et ce dans les domaines du son, de la lumière, de l'image, etc.

9 Africalia est une association financée par la Direction générale de la coopération au développement (niveau fédéral) qui a pour objectif de contribuer au développement du secteur culturel en Afrique.

10 Au travers de l'élaboration de programme par la Direction Générale Coopération au Développement et du financement/soutien à d'autres acteurs agissant sur le terrain ou encore d'organisme comme l'UE ou l'Unesco.